Compte rendu du 3^{ème} comité de pilotage du site Natura 2000 « Plateau du Four » Mairie de Guérande : le 14 avril 2011

Introductions:

M. de Saint Salvy, préfet maritime de l'Atlantique, ouvre la réunion en remerciant les membres du comité de pilotage présents à cette troisième réunion du comité de pilotage. Il remercie également l'opérateur et le chargé de mission pour le travail effectué jusqu'ici. Il déclare « Nous allons examiner ensemble les études réalisées sur la fréquentation du secteur par la pêche professionnelle et par la pêche de plaisance. Les études complémentaires ou à venir seront présentées à l'issue».

Il poursuit : « Un important travail de collecte de données a été effectué pour élaborer le diagnostic socioéconomique. Un projet de la première partie du document d'objectifs va vous être présenté et vous pourrez l'amender dans les semaines à venir. Il ne s'agit donc pas pour nous de le valider avec des délais aussi courts de façon formelle, mais de voir ensemble si son organisation, l'esprit de sa rédaction et bien évidemment les données qui y sont insérées, forment un projet de document qui nous apparaît déjà relativement conforme à l'attente de tous, pour cette seule partie du diagnostic socio-économique.

Nous sommes là aujourd'hui pour en débattre. Un délai conséquent vous sera donné pour apporter vos propres ajouts ou observations. Il s'agit bien d'un projet. Mais, il nous a semblé opportun de vous présenter dès maintenant ce projet pour vérifier si les bonnes orientations de rédaction sont prises.

Dans le courant des mois de septembre/octobre, nous nous réunirons pour examiner à nouveau le rendu final de cette première partie qui aura été revue et corrigée, afin de la valider. Dans le même temps, les travaux sur le diagnostic écologique vont se poursuivre, ce qui devrait permettre de commencer à débattre des questions relatives aux mesures de gestion vers la fin de l'année.

Nous n'en sommes pas encore là à ce stade et la préoccupation aujourd'hui est de vérifier ensemble que le travail du chargé de mission s'oriente de façon adéquate afin de corriger au besoin les axes de son premier projet de document d'objectifs ou au contraire de le conforter dans son travail. »

M. le préfet maritime donne ensuite la parole à M. Jouneau, président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-La-Loire (COREPEM), opérateur du site.

M. Jouneau exprime la détermination du COREPEM à avancer dans ce dossier. Les enjeux pour l'ensemble des partenaires de ce site sont importants, et bien évidemment pour les pêcheurs professionnels qui sont tributaires de la qualité du milieu pour leurs activités et qui donc sont soucieux de sa préservation.

Il rappelle que le chargé de mission a effectivement fait un travail d'enquête important, en s'appuyant notamment sur les comités des pêches, sur l'association estuaire Loire Vilaine et sur les autres associations d'usagers.

Présentations:

1/ Présentation du projet de première partie du DOCOB

M. A. Hubert, chargé de mission Natura 2000, présente le travail de recensement des différentes activités sur le site et les premiers éléments d'ordre scientifique (cf. présentation jointe).

Contexte général de la démarche

Il insiste en premier lieu sur les points importants de son travail. Les principales préoccupations des acteurs sont la qualité de l'eau et les questions liées à la fréquentation du site, notamment par la pêche professionnelle, la pêche de plaisance et la plongée en scaphandre.

Il explique la méthode d'enquête utilisée pour permettre de recueillir les données essentielles à la caractérisation de la fréquentation du site par les différents usagers pour ce site Natura 2000 en mer qui est le premier à avoir ces premières analyses en Pays-de-la-Loire. Il expose les différents habitats et espèces présents sur le site et indique que le document comprendra des fiches récapitulatives sur ces habitats et ces espèces. Il rappelle quelle est l'implantation du site sur le littoral : au large des Pays de Loire, à proximité de la Région Bretagne.

Le préfet maritime rappelle que plus de 75% des comités de pilotage sont déjà installés sur la façade maritime Atlantique mais qu'effectivement quatre sites importants restent à installer en Loire-Atlantique et en Vendée. Il précise que la limite figurant sur la carte entre le Morbihan et la Loire-Atlantique n'est pas une limite administrative entre les deux régions, collectivités territoriales.

M. Hubert indique qu'effectivement cette limite est seulement une ligne de partage des responsabilités du préfet de Région Bretagne et du préfet de Région Pays-de-la-Loire pour la gestion de la pêche.

Il reprend son exposé en mettant en exergue le fait que le site est tributaire du fonctionnement de deux estuaires (Loire et Vilaine). La coordination entre les différentes politiques publiques dont celle de la gestion de l'eau est donc une question importante.

Il précise aussi qu'il y a peu d'autres types de protection en mer à part Natura 2000 sur le littoral des Paysde-la-Loire. Il existe cependant deux cantonnements de pêche au Sud du Plateau du Four et deux sites inscrits comme paysages côtiers. Enfin, il y a un projet de parc naturel marin sur le secteur du Mor Braz.

La directive-cadre sur l'eau (DCE) de l'Union européenne, doit être prise en compte. Elle impose aux Etats l'obligation de parvenir à un bon état écologique des eaux pour 2015. Il n'est pas certain pour l'estuaire de la Loire que ces objectifs soient atteints à cette échéance. Il rappelle cependant que la France s'est engagée dans la mise en oeuvre de la DCE, en adoptant en 1992 la loi sur l'eau et en créant des schémas directeurs d'aménagement des eaux (SDAGE) et des schémas d'aménagement des eaux (SAGE).

Le préfet maritime intervient pour informer que dès cette année, il fera partie du comité de bassin Loire Vilaine et qu'il agira sur l'intégration des questions liées au milieu marin dans la gestion de l'eau à terre.

M. Hubert poursuit en présentant l'ensemble des autres dispositifs concourant à la préservation des milieux marins comme notamment la récente directive cadre stratégie pour le milieu marin adoptée en 2008 par l'Union Européenne ou encore la politique commune des pêches, qui œuvre depuis bientôt trois décennies pour permettre une gestion durable des ressources halieutiques et qui prône depuis quelques années désormais une approche écosystémique. Enfin, il cite les récents travaux du grenelle de la mer et la volonté du gouvernement de classer 20% des eaux françaises en aires marines protégées d'ici 2020.

Pour mesurer l'état du milieu, il existe des points de mesure sur le littoral notamment pour le suivi de la qualité de l'eau. Ces éléments sont détaillés dans le projet de première partie du DOCOB qui sera fourni dans les prochains jours aux membres du comité de pilotage pour pouvoir l'amender le cas échéant.

Contexte du site : données abiotiques et production primaire

M. Hubert décrit ensuite rapidement les caractéristiques physiques du plateau du Four en insistant sur le fait qu'il constitue une portion de la barrière de roches s'étendant d'Ouessant à Rochebonne, laquelle entraîne une certaine séparation des eaux côtières par rapport aux eaux du large. Le récif du plateau du Four, peu profond, est constitué de grès et de calcaire. Il est entouré de fonds meubles plus profonds. L'hydrodynamisme de ce secteur est particulièrement complexe avec la juxtaposition de courants de marées et de courants générés par les deux estuaires, influencés par certains phénomènes météorologiques.

La dynamique sédimentaire et la turbidité est tout aussi complexe compte tenu des mêmes éléments hydrologiques. Le plateau du Four se trouve en effet à la limite des zones enrichies en nutriments par les apports des deux grands estuaires Loire et Vilaine et des zones moins enrichies du large. Lors des phénomènes de crues, il se retrouve dans la zone touchée par les apports de ces fleuves.

Par rapport aux contaminants chimiques provenant des bassins versants, les travaux menés dans le cadre des SAGE et de la DCE montrent que l'estuaire de la Vilaine se trouve dans une situation « moyenne ». La qualité des eaux de l'estuaire de la Loire et du large de la Loire est qualifiée de « mauvaise ». Sur le plateau du Four, situé plus au large, il n'y a pas d'éléments probants pour l'instant pour qualifier la qualité de l'eau de façon précise à ce jour.

La production de phytoplancton (production primaire), particulièrement importante pour le milieu dans son ensemble, est très riche dans la baie de Vilaine. Toutefois, il est patent qu'un enrichissement trop conséquent en sels minéraux soit d'origine naturelle soit provenant des activités humaines est susceptible d'engendrer des déséquilibres du milieu (ex : présence d'algues vertes, phénomènes d'eaux colorées dus aux blooms phytoplanctoniques, hypoxie). Ces enrichissements peuvent dans certains cas favoriser le développement d'espèces toxiques, responsables par exemple de la contamination des coquillages.

La fréquentation globale du site

M. Hubert expose le fait que sur le plateau du Four, non seulement les nombreuses activités qui s'y déploient ont été étudiées, mais que les activités autour du site font également l'objet d'une description.

Ainsi, hormis le phare, il n'y a pas d'occupation du domaine public maritime sur le plateau du Four. En revanche, autour du site, il existe dans l'estuaire de la Loire, de nombreuses activités (présence des chenaux d'accès et de la zone d'attente du port de Nantes Saint-Nazaire, de sites d'extraction de granulats, de zones d'immersion de déblais de dragages, etc.). Il existe également des projets d'éoliennes en mer.

Le préfet maritime précise qu'elles ne seront pas sur le plateau de la Banche, mais plus au large.

M. Hubert mentionne aussi le cas du projet SEM-REV (énergie houlomotrice) de l'école centrale de Nantes. Le câble sera ensouillé et traversera le site. Une étude d'incidences a déjà été réalisée dans ce sens.

Plusieurs études sur la fréquentation du plateau du Four ont été menées. L'une a porté sur la fréquentation du site par les différents types de navires (cf. présentation jointe et projet de première partie du DOCOB). Elle a été réalisée grâce à des comptages réalisés depuis l'embarcation d'observateurs volontaires.

M. Hubert présente à l'aide de diagrammes les résultats de cette étude et les différences de fréquentation constatées en fonction des saisons. Ainsi, les observations réalisées montrent une fréquentation du site particulièrement importante en période estivale et de jour par les navires de plaisance. Généralement, ce sont entre 5 et 15 navires de plaisance (9,8 en moyenne) qui ont été observés sur le site à chaque comptage. Jusque 40 navires ont pu être observés, lors des grandes marées. Pour suivre l'évolution de la fréquentation au fil des ans, il sera possible de faire de nouveaux comptages plus ciblés et donc moins nombreux, (ex : grandes marées de septembre) pour établir des comparaisons.

La pêche professionnelle

Les activités de pêche professionnelle, de pêche de plaisance, et la plongée sous-marine ont été étudiées. Il existe d'autres activités maritimes susceptibles d'interagir avec ce site même si elles se déroulent à proximité et non à l'intérieur du site (extractions, navigation, immersion de sédiments etc.). Des activités terrestres (urbanisme, industries, agriculture), voire des changements plus globaux (ex : réchauffement climatique) peuvent également l'impacter.

L'enquête auprès des pêcheurs professionnels montre que ce sont surtout les pêcheurs provenant du secteur maritime de Saint-Nazaire (La Turballe et le Croisic en particulier) qui travaillent sur ce site. Le nombre de navires de pêche a été divisé par deux depuis 1990 dû au contexte particulier de la diminution des navires dans le cadre de la réduction des flottes de pêche décidé par l'Union européenne (pour faire correspondre la capacité de pêche avec la capacité des stocks halieutiques à se renouveler).

Le projet de la première partie du DOCOB donne les précisions sur ces éléments liés à la pêche.

M Hubert, après ces premiers éléments d'ordre général sur la pêche, présente les fiches de synthèse réalisées à partir des entretiens d'enquêtes sur les différents métiers de pêche déployés sur le secteur du plateau du Four. Il prend pour exemple la pêche à la palangre (cf. présentation jointe).

A l'issue de ces présentations relatives au secteur de la pêche professionnelle, le chargé de mission développe les aspects liés au nautisme.

Présentation du nautisme et de la pêche récréative

M. Hubert insiste sur le fait que c'est un secteur en forte croissance : augmentation de 27% du nombre de premières immatriculations en Pays de Loire entre 2002 et 2008. L'état des lieux sur la pêche récréative a été fait à l'aide de questionnaires diffusés auprès des pratiquants. Il s'agit d'une population plus difficile à recenser car les usagers sont moins structurés. Seule une petite part des pratiquants sont affiliés aux structures existantes, lesquels font preuve d'un certain dynamisme.

La même présentation sous forme de fiches a été adoptée pour décrire les différentes activités de pêche de plaisance mais aussi la plongée sous-marine, très présente également sur le site, et ce qu'elle soit pratiquée en bouteille ou en apnée dans le cadre de la chasse sous-marine (cf. présentation jointe).

Les activités autour du site

Les activités autour du site font l'objet d'un recensement dans cette partie du DOCOB (cf. présentation jointe). De nombreux paramètres sont encore à étudier. Un exemple peut être donné avec la question de la fréquentation estivale (la population du secteur de Guérande passe de 70 000 à 250 000 personnes l'été) et de la capacité des stations d'épuration (STEP) face à ces augmentations de population. Il convient de noter qu'un travail important de mise aux normes des STEP et des réseaux d'assainissement a été mené.

2/ Validation de la démarche engagée et calendrier prévisionnel

Le préfet maritime demande s'il y a des remarques à l'issue de cette première partie des présentations. En l'absence d'observation, il apporte les précisions suivantes : il estime que ces enquêtes de terrain sont très importantes. Il rappelle que si c'est lui qui approuvera formellement le DOCOB final, il attend que ce DOCOB soit au préalable approuvé par les membres du COPIL et que ce comité ne doit pas être une simple chambre d'enregistrement : ses membres ont dores-et-déjà contribué à élaborer ce projet de première partie du document grâce à leur participation aux groupes de travail et aux enquêtes, ils ne doivent désormais pas hésiter à l'amender au besoin. Il salue l'excellent travail du chargé de mission.

M. Ménard de l'association «Estuaire-Loire-Vilaine» (ELV) indique que les données abiotiques et de production primaire exposées sont des valeurs moyennes. Il peut y avoir des apports telluriques provenant de crues très fortes sur des périodes très courtes qui engendrent des conséquences à long terme. L'existence d'un bouchon vaseux, dont la taille s'accroît, dans l'estuaire de Loire constitue ainsi une menace. M. Ménard cite aussi le problème de l'acidification des océans qui est à prendre en considération.

M. Hubert précise que la question du bouchon vaseux est traitée dans le projet de DOCOB, contrairement à celle l'acidification du milieu. Il propose d'y inclure les éléments probants relatifs à cette problématique.

M. Ménard (ELV) insiste sur l'importance de cette question de l'acidification et sur celle, peut-être liée d'ailleurs, de la disparition des macro-algues comme les laminaires.

M. Hubert précise que des contacts seront pris auprès de l'Ifremer et du MNHN pour valider le document pour les aspects scientifiques.

Le préfet maritime demande aux membres du comité de pilotage si l'architecture du document convient.

Les membres du comité de pilotage ne font pas de remarque particulière sur cette articulation du document, qui reprend la trame classique des documents d'objectifs existants.

Le préfet maritime, sur l'ensemble de ces perturbations du milieu rappelle trois points :

- il y a des impacts sur le milieu sur lesquels le comité de pilotage peut agir directement;

- il y a des impacts sur le milieu sur lesquels le comité de pilotage pourra agir de façon indirecte comme par exemple la question de la qualité des eaux douces, pour laquelle l'action sera portée auprès du comité de bassin. Le préfet maritime rappelle qu'étant membre désormais du comité de bassin Loire-Bretagne, il interviendra sur ces questions.
- enfin, pour les questions plus vastes, liées aux changements globaux (réchauffement des eaux, acidification des océans), le comité de pilotage ne pourra pas agir directement. Il agira comme sentinelle en attirant l'attention sur les modifications constatées sur l'état du site.

Il faudra donc trier les impacts. Il y a des choses sur lesquelles on pourra agir soit directement soit par l'intermédiaire d'autres structures, et d'autres sur lesquelles on pourra jouer une fonction de sentinelle.

M. Hubert présente ensuite le calendrier prévisionnel (cf. présentation jointe). La validation de la première partie du DOCOB par les membres du comité de pilotage interviendra à l'automne, ainsi que les résultats du diagnostic écologique mené par les bureaux d'étude. Les premiers échanges sur les pistes de réflexion relatives aux mesures de gestion pourront avoir lieu. Bien qu'il conviendra d'attendre l'achèvement du diagnostic écologique pour finaliser les objectifs de gestion, la réflexion pourra débuter avant.

Le préfet maritime souhaite que les réflexions préalables sur l'identification des enjeux soient menées par les membres du comité de pilotage en groupes de travail, avant que soit achevé le travail de diagnostic écologique. Il rappelle les trois temps de la démarche:

- un recensement des usages et un diagnostic du milieu naturel;

- une définition en commun des enjeux les plus importants et les objectifs pour le site ;

- une réflexion sur les propositions d'actions visant à atteindre les objectifs définis.

M. Hubert estime qu'après déjà une année de travail, les groupes de travail peuvent aborder ces questions préalables à la définition des actions de gestion pour finaliser le DOCOB au cours de l'année 2012.

M. Hubert présente enfin l'étude à venir concernant la cartographie de la partie intertidale du site.

3/ Etat d'avancement du diagnostic écologique du site

Le diagnostic écologique du site est réalisé par deux bureaux d'étude, dans le cadre d'un marché national de l'Agence des Aires Marines Protégées. Ce diagnostic vise notamment à cartographier les habitats naturels et à évaluer leur état de conservation pour permettre au comité de pilotage d'élaborer les objectifs de gestion du site du Plateau du Four.

M. HUBERT présente les résultats des travaux pour le site Plateau du Four (cf. présentation jointe). Les habitats meubles ont été cartographiés en 2010, la partie rocheuse du site sera prospectée durant l'été 2011.

4/ La cartographie de la partie intertidale

La partie émergente du site représente 80 hectares, soit seulement 2% du site. Mais, il s'agit d'une partie particulièrement riche ce qui justifie cette volonté de suivre l'évolution de cet habitat qui constitue de surcroît une interface avec le milieu subtidal.

N'étant pas couverte par le travail des bureaux d'étude, le COREPEM s'est proposé de réaliser la cartographie de cette partie du site (voir présentation jointe).

5/L'étude sur l'observation du champ de laminaires réalisée par l'association Estuaire Loire Vilaine

M. Ménard (ELV) présente ce travail. Il rappelle que l'association «Estuaire Loire Vilaine», a été créée dans le but de suivre notamment l'évolution de la qualité du milieu dans ce secteur.

Les observations de l'association sur l'évolution des algues portent déjà sur plusieurs années. Enormément de relevés ont été faits en plongée avec le constat d'une modification du milieu et une perte de biodiversité, notamment des algues brunes. Cet inventaire est fait pour étudier de façon très suivie ce phénomène et en témoigner, afin que cette étude serve pour protéger ce secteur. De nombreux scientifiques ont été associés pour faire de ce recensement un véritable travail scientifique, y compris en analysant les éléments existants.

Les pêcheurs professionnels ont été associés à cette étude. En 2011, l'inventaire des laminaires sera aussi complété par les inventaires des espèces. ELV souhaite faire désormais un inventaire annuel, si possible pour un vrai suivi du site dans la durée avec différents partenaires (agence de l'eau, AAMP, Ifremer pour la validation scientifique et la fondation Total). M. Ménard explique que ces suivis doivent s'insérer dans une démarche plus vaste de gestion intégrée des zones côtières en intégrant la question des bassins versants. Ces suivis sont importants pour avoir des indicateurs de l'évolution du milieu.

Il expose la méthode de visio-localisation utilisée (cf présentation jointe). Ces observations sont réalisées par beau temps pour bénéficier d'une clarté optimale de l'eau afin de procéder à des observations visuelles depuis des embarcations (lors des très bonnes conditions de visibilité) ou par des plongeurs (conditions de visibilité légèrement inférieures). Les plongées permettent de mesurer la densité des champs d'algues et de les spécifier. Si l'eau est plus trouble les plongées sont faites systématiquement. Un comptage du nombre de laminaires par carré statistique d'un mètre sur un mètre est ensuite effectué. La présence d'algues invasives a été observée avec une recrudescence de ce phénomène, peut-être due (ce n'est encore qu'une hypothèse) au bouleversement des champs de blocs lors de la tempête Xynthia.

20% de la zone du Plateau du Four restent à investiguer. Il faudra à l'avenir un suivi annuel systématique de cette zone. Il existe par ailleurs deux points de suivi réalisés par le MNHN. Il n'en demeure pas moins que la qualité des eaux est bonne sur le plateau du Four contrairement à d'autres secteurs.

Le préfet maritime remercie M. Ménard pour sa présentation et l'excellent travail effectué par son association et son implication dans le suivi de ce site. Il souligne toute l'importance de ce type de suivi particulièrement précis (rendu possible par la petite taille du site étudié), afin de pouvoir en tirer des enseignements et des orientations ultérieurement, non seulement pour ce site lui-même, mais également dans une perspective plus large de suivi du secteur Loire-Vilaine

Conclusion

Le préfet maritime présente enfin le calendrier des prochaines étapes avec la validation de la première partie du document d'objectifs pour la partie relative aux recensements des usages, en octobre prochain, date à laquelle un premier examen pourra être présenté sur le diagnostic écologique.

Il invite donc les membres du comité de pilotage à faire remonter les observations sur le projet de première partie du DOCOOB relative au recensement des activités humaines, mis à disposition dès la fin du mois d'avril 2011.

Il conclut la réunion en remerciant une nouvelle fois M. Hubert, le chargé de mission, pour la qualité du travail effectué et l'opérateur pour son investissement dans ce travail.

Anne-François de Saint Salvy

Préfet maritime de l'Atlantique